

## **Master 2 Droit canonique et Droit européen comparé des religions**

### ***Spécialité :***

### **Droit européen comparé des religions**

#### ***Présentation générale de la formation***

La spécialité « Droit européen comparé des religions » est une formation universitaire permettant d'obtenir un diplôme de master de l'Université de Strasbourg.

Cette formation s'adresse aux étudiants souhaitant se former par la recherche aux disciplines juridiques mobilisées par le fait religieux (droit public, droit privé, droit européen, droits internes des religions...).

Tout en faisant également place à une approche pluridisciplinaire dans ce domaine, cette formation revêt une dimension internationale, tant par les enseignements dispensés que par l'intervention de chercheurs et professeurs étrangers.

#### ***Objectifs***

L'objectif général de la spécialité « Droit européen comparé des religions » est d'assurer un enseignement couvrant l'ensemble des problématiques juridiques liées au fait religieux dans les sphères publique et privée.

Cette spécialité offre un cadre privilégié pour acquérir des connaissances approfondies, théoriques et pratiques, dans tous les domaines où se croisent le droit et les religions, en France et en Europe.

En outre, cette formation propose un enseignement des droits internes des religions.

Cette spécialité s'adresse aux étudiants intéressés par ces thématiques et à ceux souhaitant se spécialiser dans l'enseignement et la recherche relatifs au droit des religions.

### **Enseignements (M-S 3 et M-S 4)**

- Unités d'Enseignement communes avec le Master 2, spécialité Droit canonique
  - Droits internes comparés des religions et introduction à l'organisation des grandes religions
  - Terminologie et méthodologie canoniques et juridiques
  
- Unités d'Enseignement propres à la spécialité Droit européen comparé des religions
  - Droit comparé des statuts des cultes en Europe, Théorie générale de la laïcité
  - Droit français, européen et international des religions
  - Questions actuelles de droit des religions et sociologie des religions
  - Participation à un projet de recherche
  - Mémoire de recherche

La spécialité « Droit européen comparé des religions » étant accueillie par l'unité mixte de recherche *Droit, Religion, Entreprise et Société* (UMR 7354, DRES, Université de Strasbourg CNRS), les étudiants seront impliqués, parallèlement aux enseignements, dans **les projets de recherche** menés au sein de l'unité et spécifiquement dans l'équipe interne *Droits et religions*, par le biais d'un séminaire. Par ailleurs, au cours de l'année, les étudiants profiteront de la présence au sein de l'unité de **professeurs étrangers** et seront conviés à assister à leurs **conférences**.

### **Conditions d'admission :**

- Être titulaire des diplômes requis pour être admis au niveau Master 2.
- Avoir une bonne pratique du Français. Pour les étudiants originaires d'un pays non francophone, un diplôme de connaissance de la langue française (délivré par le Centre International d'Etudes pédagogiques, DELF ou DALF) est exigé.
- Être sélectionné par le Conseil scientifique du programme.
- S'inscrire à l'Université de Strasbourg.

### **Responsable Spécialité**

Madame Vincente Fortier  
Directrice de recherche au CNRS  
UMR 7354, *Droit, Religion, Entreprise et Société*  
MISHA  
5, Allée du Général Rouvillois, Strasbourg  
Mail : [droiteuropeireligion@unistra.fr](mailto:droiteuropeireligion@unistra.fr)

### **Secrétariat de théologie catholique**

Palais Universitaire, 9 place de l'université  
BP 90020 - 67084 Strasbourg Cedex  
Tél. : 03.68.85.69.23  
Mail : [theo-catho-idcmth@unistra.fr](mailto:theo-catho-idcmth@unistra.fr)

## **Master 2 Mention Droit canonique et droit européen comparé des religions**

### **Spécialité : Droit européen comparé des religions**

#### **Objectifs de la spécialité**

##### ➤ **Objectif général**

L'objectif de la spécialité de Master 2 « Droit européen comparé des religions » est de proposer un enseignement couvrant l'ensemble des problématiques juridiques liées à l'implication du fait religieux dans les sphères publique et privée.

Cette spécialité permet d'acquérir des connaissances approfondies, à la fois théoriques et pratiques, dans tous les domaines où se croisent le droit et les religions, et pouvant être mises en œuvre à l'échelle des droits nationaux et internationaux.

##### ➤ **Objectifs spécifiques à chacune des unités d'enseignement**

###### • **Premier semestre**

**UE 1 : Droit comparé des statuts des cultes en Europe / Théorie générale de la laïcité** : cette unité d'enseignement poursuit deux objectifs. D'un part, l'acquisition des connaissances concernant le droit qui régit les relations des Eglises avec les Etats en Europe et le statut des cultes en Europe. Le premier aspect est principalement traité sous l'angle d'une question très actuelle qui est celle des modalités du financement public des religions et de leurs activités dans les différents pays de l'Union européenne. Le second, complétant le premier, vise à la connaissance des différents types de statuts relatifs aux cultes en Europe (système conventionnel, cultes établis, cultes reconnus...).

D'autre part, l'objectif de cette unité d'enseignement est de donner aux étudiants une bonne connaissance du processus de la sécularisation et d'inscrire dans ce processus la naissance du concept de laïcité. Il s'agit également de mettre en évidence les liens complexes que le concept de laïcité entretient avec la neutralité de l'Etat, la souveraineté et la police des organisations religieuses. A cet enseignement sera également ajoutée une dimension de droit comparé concernant notamment les significations du principe de laïcité dans différents ordres politiques (Turquie, Québec, Belgique...).

L'étudiant doit être en mesure de saisir, d'analyser et d'évaluer les enjeux qui entourent la réglementation sur les relations entre les Etats et les Eglises en France et en Europe et sa possible évolution dans un sens ou dans l'autre et d'avoir une position personnelle à ce sujet. Il doit également être à même de réfléchir et de se prononcer sur la pertinence d'une évolution des statuts qui régissent les cultes dans les différents pays européens. En outre, l'étudiant acquiert une bonne connaissance d'un concept à la fois simple et complexe, celui de laïcité. Il doit être en mesure de comprendre les enjeux liés à sa mise en œuvre, de prendre en compte les limites de celle-ci, de réfléchir aux « ajustements » possibles ou de formuler un discours critique (au sens universitaire) sur le principe de laïcité.

**UE 2 : Droits internes comparés des religions et introduction à l'organisation des grandes religions (UE commune avec le Master 2 Droit canonique)** : cette unité d'enseignement vise à acquérir une connaissance solide des différents droits internes des religions (droit canonique catholique et orthodoxe, disciplines protestantes, droit hébraïque, droit musulman) permettant de se livrer à des comparaisons entre les différents systèmes de droits religieux. Cet enseignement porte également

sur les principes fondamentaux régissant l'organisation des grandes religions mondiales (catholicisme, protestantisme, orthodoxie, judaïsme, islam).

L'étudiant ayant suivi cet enseignement doit être capable d'analyser les divers cultes et d'appréhender leurs statuts afin d'apporter le cas échéant des réponses aux problématiques posées par la mise en œuvre des règles et préceptes religieux propres aux cultes en question, y compris dans les débats de société ou dans le monde de la finance ou de l'entreprise à titre d'exemple.

**UE 3 : Terminologie et méthodologie canoniques et juridiques (UE commune avec le Master 2 droit canonique):** cette unité d'enseignement vise à l'étude de la terminologie canonique et juridique, y compris dans son application à l'outil informatique, aux bases de données et à Internet. Elle a également pour objectif d'acquérir la maîtrise des principes méthodologiques régissant le travail universitaire.

L'étudiant ayant suivi cet enseignement se déroulant en petits groupes acquiert la maîtrise de la consultation des bases de données spécialisées en droit des religions, notamment en vue de l'élaboration du mémoire.

**UE 4 : Droit français, européen et international des religions :** Les étudiants bénéficient d'un enseignement sur le droit des religions, comprenant le droit français, européen et international appliqués aux religions. Cet enseignement est d'une importance capitale dans le contexte actuel puisqu'il permet de mieux comprendre les enjeux que présentent de nos jours le pluralisme religieux et sa gestion par les autorités publiques et les institutions supranationales, avec tous les problèmes que cette gestion génère souvent et les débats parfois passionnés suscités à cette occasion en France et dans le monde. La connaissance des droits internes propres aux différentes religions (UE1) trouve ici une application concrète dans la mesure où elle permet de confronter les normes religieuses aux exigences posées par les pouvoirs publics en matière de gestion du fait religieux.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant acquiert une très bonne maîtrise du droit appliqué aux religions, en France, en Europe et au-delà dans une perspective résolument comparative. Il pourra apporter son expertise dans ce domaine et proposer des solutions novatrices à des problèmes qui se posent dans des domaines tels que le droit du travail, le droit de la famille, le droit des contrats...

- **Deuxième semestre**

Parallèlement aux enseignements, les étudiants seront impliqués dans **les projets de recherche** menés au sein de l'UMR DRES et spécifiquement dans l'équipe interne *Droit et religions*, par le biais **d'un séminaire**. Par ailleurs, au cours de l'année, les étudiants profiteront de la présence au sein de l'unité de professeurs étrangers et seront conviés à assister à leurs conférences.

**UE 1 : Questions actuelles de droit des religions et sociologie des religions :** cette unité d'enseignement permet aux étudiants d'appréhender le phénomène religieux à travers le regard de la sociologie des religions. Il s'agit particulièrement de s'intéresser à la manière dont les sociologues appréhendent et étudient la question religieuse, le plus souvent grâce à des enquêtes de terrain.

L'étudiant acquiert grâce à cet enseignement une compétence quant à l'observation et à l'analyse de faits de société liés à la religion et à la prise de position dans tel ou tel débat ou initiative législative dans le domaine.

**UE 2 : Participation à un projet de recherche** : Les étudiants participent à un projet de recherche développé au sein de l'UMR DRES-UMR 7354 dont le thème donne lieu à la rédaction d'une note d'étude qui sera présenté oralement lors d'une réunion prévue à cet effet, en présence des étudiants et des enseignants impliqués dans le projet.

L'exercice effectué dans le cadre de cette UE permet aux étudiants d'acquérir des compétences quant à la participation effective et à la réalisation en commun d'un projet de recherche dans le cadre d'une équipe de recherche.

**UE 3 : Mémoire** : il s'agit d'initier les étudiants à la recherche et à la rédaction d'un mémoire en droit européen comparé des religions selon les normes universitaires en vigueur.

L'étudiant maîtrise les principes qui président à la recherche et à l'élaboration d'un mémoire de Master.

## Volume horaire des Unités d'enseignement

### ➤ Premier semestre

**UE 1** : Droit comparé des statuts des cultes en Europe/ Théorie générale de la laïcité : 40 heures CM

**UE 2** : Droits internes comparés des religions et introduction à l'organisation des grandes religions (**UE commune avec la spécialité M 2 « Droit canonique »**) : 36 heures CM

**UE 3** : Terminologie et méthodologie canoniques et juridiques (**UE commune avec la spécialité M 2 « Droit canonique »**): 24 Heures TD

**UE 4** : Droit français, européen et international des religions : 56 heures CM

#### ➤ Droit français :

- Droit privé et religions : 12 heures CM d'approfondissement et 8h CM (**en commun avec le M2 Islamologie**)
- Droit administratif et religions : 15 heures CM
  - Droit européen, Union européenne :
- Droit européen : 6 heures CM d'approfondissement, et 5 heures CM (**en commun avec le M2 Islamologie**)
- Union européenne : 4 heures CM
  - Droit international : 6 heures CM

### ➤ Deuxième semestre

**UE 1** : Questions actuelles de droit des religions et sociologie des religions : 36 heures CM

**UE 2** : Participation à un projet de recherche : 12 heures CM

**UE 3** : Mémoire

**Total CM : 180 H (dont 49H mutualisées)**

**Total TD : 24 H (mutualisées)**

### Equipe pédagogique

**Vincente Fortier**, Directeur de recherche au CNRS, UMR DRES 7354, CNRS/Université de Strasbourg

**Marc Aoun**, Professeur, Université de Strasbourg

**Moussa Abou Ramadan**, Professeur contractuel, Université de Strasbourg

**Anne Fornerod**, chargée de recherche au CNRS, UMR DRES 7354, CNRS/Université de Strasbourg

**Fleur Laronze**, Maître de conférences, UHA

**Jeanne-Marie Tufféry-Andrieu**, Professeur, Université de Strasbourg

**Nicolas Nord**, Maître de conférences, Université de Strasbourg

**Francis Messner**, Professeur-conventionné Université de Strasbourg

**François Curtit**, Ingénieur d'études CNRS, UMR DRES 7354, CNRS/Université de Strasbourg

### Intervenants extérieurs à l'Université de Strasbourg

**Gérard Gonzalez**, Professeur à l'Université de Montpellier 1

**Pierre-Henri Prélôt**, Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise,

**Jean-Marie Woerlhing**, Magistrat

**Frédéric Dieu**, Magistrat

## Contrôle des connaissances et des compétences

La 2<sup>ème</sup> année du Master comprend deux spécialités : droit canonique et droit européen comparé des religions. Les mêmes modalités de contrôle des connaissances s'appliquent aux deux spécialités.

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

### Semestre M-S3

Durant le semestre M-S3, le contrôle des connaissances se fait par :

- Un contrôle continu portant au choix sur l'UE 1, ou l'UE 4. Il consiste en l'élaboration d'un dossier à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- Un examen écrit d'une durée de 4 heures portant sur l'UE qui n'aura pas été choisie par l'étudiant pour la réalisation du contrôle continu;
- Un grand oral (exposé-discussion) portant sur la totalité des enseignements du 1<sup>er</sup> semestre. Le sujet, tiré au sort, est préparé en loge pendant 2 heures. Pour cette préparation, l'étudiant ne peut éventuellement utiliser que des documents autorisés par le jury. La discussion porte ensuite sur les autres UE du semestre, en plus de celle qui a fait l'objet de l'exposé oral. La durée totale du grand oral est de 30 minutes ;
- L'UE Terminologie et méthodologie canoniques et juridiques suit en matière d'évaluation des connaissances la procédure fixée par les enseignants du module.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre. Les étudiants ne peuvent pas renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la première session.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Tout étudiant est admis à poursuivre son année quels que soient les résultats obtenus.

### Semestre M-S4

Durant le semestre M-S4, le contrôle des connaissances se fait par :

- Un contrôle continu (exposé oral ou travail écrit) portant sur l'UE1 ;
- La participation à un projet de recherche de l'équipe *Droits et religions* de l'UMR 7354 DRES, qui donne lieu à la rédaction d'une note d'étude.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre. Les étudiants ne peuvent pas renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la première session.

L'étudiant rédige un mémoire. Le mémoire doit être remis à l'enseignant directeur du mémoire au plus tard deux semaines avant la date de soutenance, en tenant compte du calendrier des soutenances arrêté par les instances de l'Université.

Le diplôme de Master est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur les quatre semestres du Master, sans pondération entre les semestres. L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du Directeur du Master.



